

## **Ne pas oublier l'éducation et la culture dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**

Dans le cadre de l'Année européenne 2010, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a demandé à 13 personnalités belges de s'exprimer sur la pauvreté. Parmi celles-ci, Jean Paul Van Bendegem, philosophe : « Un mendiant à l'entrée d'un théâtre... Tandis que certains ne savent que choisir parmi une large offre culturelle, cet homme espère seulement récolter assez pour survivre. C'est affreux que ce genre de situation puisse exister, c'est révoltant que tout le monde trouve cela normal et choquant de constater que le fossé entre les riches et les pauvres ne cesse de se creuser ».

La culture est le domaine de l'existence dans lequel les êtres humains expriment leurs valeurs et leurs pensées, leurs visions et leurs idées et communiquent entre eux. Seule la culture permet de participer à la construction d'une société. La culture est donc un droit fondamental. Car participer à la vie sociale et culturelle, c'est prendre sa place dans la communauté. Au-delà de l'accès à la culture, il s'agit donc avant tout de permettre aux citoyens qui vivent des situations de pauvreté d'être eux-mêmes acteurs de culture et porteurs d'un patrimoine culturel qui crée du lien social.

### ***L'éducation : devenir un acteur à part entière***

Dans notre société de la connaissance, le niveau d'instruction détermine de plus en plus la position d'un individu sur l'échelle sociale. Ainsi, les personnes peu qualifiées courent un risque de pauvreté nettement plus élevé (22,3%) que celles très instruites (6,5%). En d'autres mots, les personnes sans diplôme ou avec un diplôme d'école primaire ont un risque de pauvreté deux fois plus important que les personnes diplômées du secondaire. De plus, les personnes peu qualifiées vivent moins longtemps et demeurent moins longtemps en bonne santé que les personnes qualifiées. Autre chiffre inquiétant : on estime que 10 à 25% des adultes en Belgique ne savent ni lire ni écrire.

Dans la diversité des facteurs des parcours individuels des personnes en plus ou moins grande difficulté, l'absence de pratique de la lecture dans le contexte familial de l'enfance apparaît très nettement. De même, les diplômes obtenus restent très liés à l'origine sociale et le niveau d'études dépend aussi fortement de celui des parents, qui est corrélé avec leurs positions professionnelles et le phénomène tend à se reproduire de génération en génération. D'après une étude de 2000, 26% des enfants de parents ayant terminé l'enseignement secondaire inférieur tout au plus quittent l'école prématurément. En outre, le risque de retard scolaire est beaucoup plus élevé chez les enfants de parents peu qualifiés et les enfants d'ouvriers. Autre variable explicative : les événements vécus dans l'enfance. Ainsi, le fait d'avoir vécu durant son enfance une longue période de chômage d'un de ses parents augmente de manière significative la probabilité d'avoir des difficultés face à l'écrit.

L'Année européenne 2010 est l'occasion de faire entendre les propositions des associations et des acteurs qui travaillent sur le terrain avec les personnes en situation de pauvreté. Il en ressort qu'il faut à la fois prendre en compte les situations de pauvreté à l'école ([http://www.luttepauvrete.be/publications/rapport4/rap4\\_Enseignement2\\_FR.pdf](http://www.luttepauvrete.be/publications/rapport4/rap4_Enseignement2_FR.pdf)) mais aussi améliorer l'offre des formations pour correspondre au marché de l'emploi ([http://www.luttepauvrete.be/publications/rapport4/rap4\\_Formation1\\_FR.pdf](http://www.luttepauvrete.be/publications/rapport4/rap4_Formation1_FR.pdf)). En effet, les

personnes peu qualifiées éprouvent souvent plus de difficultés pour s'intégrer sur le marché du travail. Le risque d'exclusion sociale est par conséquent plus élevé dans leur cas.

Parmi les projets cofinancés dans le cadre de l'Année européenne 2010, citons-en deux ([http://www.luttepauvrete.be/2010\\_Année\\_Européenne\\_Listeprojetsfinances03.htm](http://www.luttepauvrete.be/2010_Année_Européenne_Listeprojetsfinances03.htm)). Celui du CPAS de Charleroi « Vers une orientation scolaire valorisante pour des enfants en situation de précarité » qui vise à accompagner une vingtaine d'enfants issus de familles défavorisées, par des jeunes eux-mêmes issus de quartiers en difficultés, au passage charnière entre école primaire et école secondaire. Et celui du CPAS de Peruwelz qui est un « Programme d'éducation familiale et stimulation du langage en milieu défavorisé dès l'entrée en maternelle ».

### ***La culture : s'ouvrir aux autres***

Poser la question de la culture en rapport avec celle de la pauvreté, c'est en réalité poser la question de l'accès à la culture, de l'égalité d'accès et de la façon de véhiculer le message culturel. C'est aussi se poser la question de la signification de la culture et de sa place dans la société.

L'élargissement de notre vision sur le partage de la culture ne va pas encore jusqu'à prendre en considération les plus pauvres. Or, sans culture, pas de savoir qui soit un chemin vers soi et vers les autres. Il faut donner la possibilité aux plus pauvres de partager et d'exprimer leurs idées afin de se forger et de consolider leurs propres convictions. Le droit à la culture est à réaliser en même temps que celui aux sécurités matérielles les plus élémentaires que représentent le toit, la santé et le revenu ; il est à réaliser en même temps que le droit strict à l'école, à la formation professionnelle et à l'emploi.

Le droit à la culture doit permettre à toute une population (précarisée ou non) de se savoir sujet de culture, porteur de culture. Il s'agit de permettre à l'ensemble de la société de reconnaître que le plus pauvre de ses membres a droit à la culture, qu'il est capable d'en être sujet et que sa contribution est essentielle à tous.

Dans le cadre de l'Année européenne 2010, l'asbl Revers propose le projet « Evénements culturels en vue d'une insertion sociale ». Ce projet cofinancé tente, à travers diverses activités culturelles (ateliers créatifs, organisation d'évènements, sorties, rencontres...) de faire émerger les richesses de chacun et de travailler à l'insertion sociale et culturelle de personnes souffrant de détresses multiples, ayant reçu ou recevant un suivi psychiatrique ([http://www.luttepauvrete.be/2010\\_Année\\_Européenne\\_Listeprojetsfinances03.htm](http://www.luttepauvrete.be/2010_Année_Européenne_Listeprojetsfinances03.htm)).

Dans le champ de l'accès au savoir et à la culture, il est important de rappeler également qu'un fossé numérique reflétant les inégalités sociales subsiste en Belgique. Ainsi en 2007, 24% de Belges de 16 à 74 ans n'avaient jamais utilisé un ordinateur et 29% n'avaient jamais navigué sur internet. On constate une nette différence dans l'utilisation d'Internet et la possession d'un ordinateur selon le niveau de formation, le statut professionnel, l'âge, le sexe et la région. Un élément positif est toutefois à signaler: la fracture numérique semble se résorber.

## **Conclusion**

La culture n'est pas un luxe, c'est un droit fondamental, une source d'émancipation et de reconnaissance sociale. Toute politique pertinente en matière de lutte contre la pauvreté devrait donc favoriser la participation et intégrer la dimension culturelle comme un élément intrinsèque. Aujourd'hui, force est cependant de constater que les femmes et les hommes qualifiés de pauvres sont avant tout considérés, et donc traités, comme des êtres à qui il faut fournir un abri pour dormir ou de la nourriture pour survivre. Cette hiérarchisation des droits, mettant les droits économiques au-dessus des droits culturels, est non seulement peu pertinente, elle est aussi contre-productive.